



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 78136

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les craintes ressenties par les fédérations départementales des maisons familiales et rurales du Nord et de l'Aisne concernant les prévisions budgétaires 2006 pour l'enseignement agricole. Suite aux retards pris dans l'application des lois de 1984, un accord a été conclu avec votre ministère en juillet 2004, fixant une base incontestable de calcul de financement et de revalorisation annuelle, une évaluation de l'écart entre les recettes reçues après le vote de la loi et les recettes réellement perçues. Or il semblerait que la subvention à l'élève n'est pas revalorisée dans le budget 2006 (comme il était stipulé lors de l'accord signé en 2004) et que seul le financement de la scolarité de 46 990 élèves sera accordé alors qu'un engagement sur 48 958 avait été prévu. Il lui demande de bien vouloir lui fournir quelques éléments de réponse concernant ne serait-ce qu'une simple application des textes réglementaires.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est attentif aux préoccupations exprimées à propos du budget réservé aux Maisons familiales et rurales dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006. La grande qualité du travail de proximité et d'accompagnement pédagogique réalisé par les Maisons familiales et rurales est unanimement reconnu. Elles permettent à des élèves, souvent en difficulté dans l'enseignement classique, de trouver un milieu favorable à l'acquisition d'une formation et à une insertion professionnelle rapide et réussie. Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation allouée aux Maisons familiales et rurales est en reconduction. Cette situation conduit à rechercher un équilibre entre la revalorisation de la valeur unitaire de la subvention à l'élève et la progression des effectifs accueillis. Dans le projet de loi de finances pour 2006, les différentes composantes de l'enseignement technique agricole ont contribué, de manière équitable, à l'effort de modération des dépenses publiques. Ainsi, l'enseignement public et l'enseignement privé fonctionnant à temps plein seront réduits de 71 équivalents temps plein travaillés (ETPt) à la rentrée 2006, par non-renouvellement des départs en retraite. Cette situation aura des conséquences sur le nombre de classes et sur les effectifs d'élèves accueillis. Le mode de financement des Maisons familiales et rurales se traduit plus directement par la baisse des effectifs subventionnés. Lors du vote du budget à l'Assemblée nationale, le ministère de l'agriculture et de la pêche a pris en considération les préoccupations des Maisons familiales et rurales en procédant, avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à un abondement de 15,5 MEUR des crédits de l'enseignement technique agricole. Cet effort est partagé entre les deux départements ministériels à hauteur de 8 MEUR pour l'éducation nationale et 7,5 MEUR pour l'agriculture. Ces dispositions devraient ainsi permettre de répondre de manière accrue aux besoins de financement de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78136

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10427

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12036